

RÉDUIRE LES DÉCHETS DANGEREUX, LES BONS GESTES À ADOPTER :

À LA MAISON

J'utilise une **ventouse** ou un furet pour déboucher les canalisations.



J'utilise le **vinaigre blanc** pour désinfecter, détartrer, faire briller... (ne le mélangez jamais avec de l'eau de Javel).



J'utilise le **bicarbonate** de soude pour neutraliser les odeurs, nettoyer les surfaces,



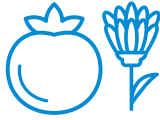
Retrouvez d'autres astuces dans le « guide des produits naturels » sur objectifz.strasbourg.eu

AU JARDIN

Je **composte** et je **paille** pour avoir un sol riche et sain.



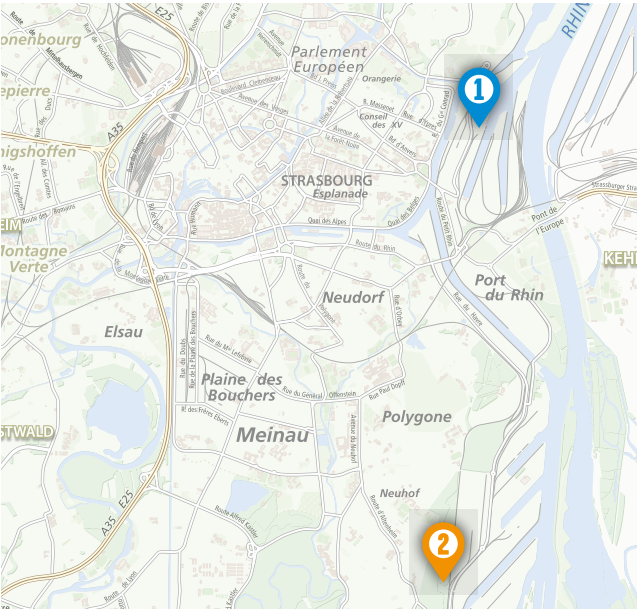
Je plante du **basilic** ou des **œillets d'Inde** à côté de mes tomates pour éviter les maladies.



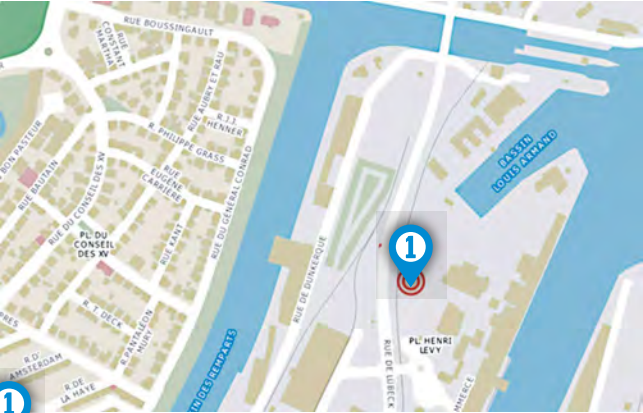
Et bien d'autres astuces sur le blog « Club relais jardin et compostage »

OÙ LES DÉPOSER ?

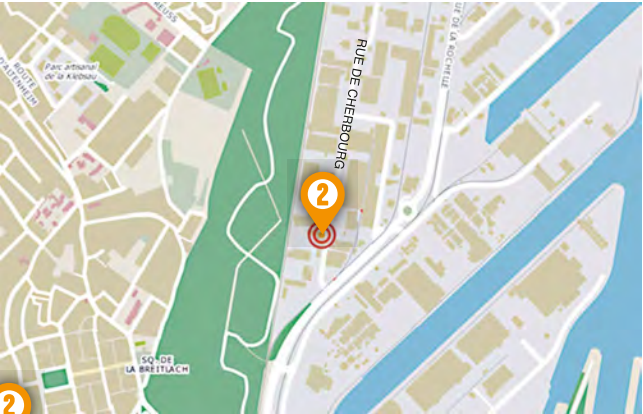
2 sites spécialisés accueillent vos déchets dangereux des ménages.



	1 SUEZ	2 SUEZ
mardi	8h30 à 12h	
mercredi	8h30 à 12h	13h30 à 17h30
jeudi	8h30 à 12h	13h30 à 17h30
vendredi	8h30 à 12h	13h30 à 17h30
samedi	8h30 à 12h	13h30 à 17h30



SUEZ 1b place Henry Levy, Roberstau (port du Rhin)
Renseignements : 07 72 46 70 03



SUEZ 22 rue de Cherbourg, Neuhof (port du Rhin)
Renseignements : 07 72 46 70 03

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES



ÉDITION VALABLE À PARTIR
DE OCTOBRE 2026

N°Infos déchets:
03 68 98 51 90
objectifz.strasbourg.eu

DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES

Dans la famille des déchets, il y en a qui sont particulièrement nocifs pour l'environnement. Il s'agit de produits domestiques, d'entretien ou encore de bricolage comme les restes de peinture, les pesticides, les solvants, les décapants...

LES RECONNAÎTRE

La plupart des déchets dangereux sont reconnaissables par les pictogrammes de danger.



LES MANIPULER

Lisez le mode d'emploi, respectez les dosages préconisés et protégez-vous.

APRÈS UTILISATION

Qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu, les déchets dangereux ne doivent pas être jetés à la poubelle, dans les éviers ou les toilettes, mais doivent être apportés sur des sites de collecte spécialisés. Les déchets seront ensuite dirigés vers des filières de traitement adaptées.

DÉCHETS ACCEPTÉS

ACCEPTÉS SUR LES 2 SITES 1 2

Entretien véhicule

Antigel, filtre à huile, liquide de refroidissement...



Entretien piscine

Chlore, désinfectants de piscine, régulateur PH...



Entretien jardin

Engrais non organique, anti-mousses et moisissures, herbicide, fongicide...



Entretien maison et autres

Déboucheur canalisations, ammoniac, soude, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, raticide rodenticide, combustibles...



Amiante-ciment



Extincteurs Douteux sans étiquettes



Bricolage et décoration

Enduit, colle, mastic, résine...

Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs...



Outils du peintre

Pinceaux, brosses à peindre, rouleaux / manchons à peindre, bacs à peinture plat et recharges, seaux et camions à peinture, recharges et grilles, couteaux de peintre, à enduire et couteaux ouvre pot de peinture



ACCEPTÉS UNIQUEMENT SUR LE SITE DE SUEZ, 22 RUE DE CHERBOURG

Bouteilles et cartouches de gaz



Protoxyde d'azote (cartouches, bonbonnes, bouteilles)



BON À SAVOIR

30 kg APPORTS LIMITÉS À 30 KG PAR AN PAR **FOYER**, étant entendu que lors d'un apport un usager pourra avoir différents produits.



AMIANTE-CIMENT : elle doit être déposée filmée ou en sac transparent fermé hermétiquement.



IDENTIFICATION DES PRODUITS :

s'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine, il est important d'**identifier vos produits sur leur emballage** (inscription au marqueur ou étiquette). Cela permettra aux agents des déchetteries de trier correctement et d'éviter ainsi les accidents causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles.

DÉCHETS INTERDITS

- > les déchets issus de l'activité économique, commerciale, artisanale, hospitalière
- > les déchets ne figurant pas dans la liste ci-dessus